

FICHE-PROJET N° 23

PCDR LEUZE-EN-HAINAUT – REFERENCES DE PROJET			
Référence projet	23	Version	1
Intitulé générique du projet	Cadre de vie et espaces publics	Date	Octobre 2012
Priorité	3	Subside DR envisagé	<input checked="" type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non

INTITULE DU PROJET

Création d'un espace communautaire à Chapelle-à-Wattines

A. CONTEXTE GLOBAL

A l'échelle de l'entité et en terme de population, Chapelle-à-Wattines constitue un village moyen, avec 825 habitants en 2011.

Situé à 5 km de Leuze et 20 km de Tournai, les villageois sont rapidement reliés par la voiture aux principaux pôles commerçants de la région.

D'un point de vue spatial, on remarque que le village est constitué de deux quartiers, l'un correspondant au cœur de village, avec l'école, l'église, la plaine de jeux et la grand'place, l'autre au quartier de la gare, quelque peu déstructuré et à l'écart de toute activité. La place Gabrielle Petit fait partie de cette partie.

Chapelle-à-Wattines est un village dynamique, dans lequel il existe quelques activités :

- le cercle royal des Anciens élèves de l'école industrielle et commerciale,
- les amis de la Ducasse de Chapelle-à-Wattines
- la Guilde des Viticulteurs
- une antenne UNICEF

Comparé à certains villages de l'entité, plusieurs services sont présents, notamment un commerce, conférant au village une certaine indépendance vis-à-vis du centre de Leuze.

Lors des réunions citoyennes, plusieurs projets transversaux ont été imaginés pour le village, portant principalement sur la thématique environnementale. On citera parmi eux la valorisation des cours d'eau, la réouverture de certains sentiers et l'aménagement de zones d'extensions de crues.

Outre ces projets, la création d'un espace communautaire fut aussi retenue.

Cette fiche-projet visera donc à trouver des solutions pour la création d'un espace communautaire à Chapelle-à-Wattines.

B. DESCRIPTION DU PROJET

1. SITUATION EXISTANTE

a) SITUATION JURIDIQUE

La situation juridique sera à déterminer dès qu'un site pertinent sera choisi pour la création d'un espace communautaire.

b) SITUATION DE FAIT

La localisation

Le site devra de préférence se situer au cœur du village, à proximité des équipements communautaires, sans pour autant être source de nuisance pour les voisins.

2. LE PROGRAMME

Le programme est à définir selon les besoins de la population et selon l'avancement de la fiche-projet n° 3 (« Requalification du centre de Grandmetz et construction d'une maison de village pour les habitants de Grandmetz et Chapelle-à-Wattines »).

C. JUSTIFICATION DU PROJET

- Les habitants de Chapelle-à-Wattines ne disposent pas de lieu de rencontre,
- Il existe un tissu associatif important dans le village.

1. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Consultations de la population (13 novembre 2008),
- CLDR

2. OBJECTIFS POURSUIVIS

- Soutenir la cohésion villageoise et les solidarités intergénérationnelles,
- Maintenir puis renforcer le tissu associatif

D. EVALUATION

1. EFFETS MULTIPLICATEURS

- Plusieurs institutions/associations pourront être hébergées dans le nouveau local.

2. NOMBRE D'EMPLOIS ENVISAGE

Néant

3. INDICATEURS DE RESULTATS

- Fréquentation de la nouvelle salle,
- Nombre de manifestations villageoises,
- Maintien ou augmentation des associations villageoises,
- Amélioration de la coordination locale et de la cohésion sociale.

4. INDICATEURS D'IMPACT

- Eau : Les eaux pluviales pourront être récupérées en vue de leur usage pour l'entretien du bâtiment et des sanitaires.
- Air/climat : pas d'impact particulier.
- Sol : pas d'impact particulier.
- Bruit : Les diverses manifestations entraîneront des nuisances sonores mais le choix de la localisation fera en sorte de diminuer leur impact vis-à-vis de propriétaires situés à proximité.
- Déchets : On pourra envisager l'installation d'un compost pour régénérer les déchets verts. Les autres déchets feront l'objet d'un tri sélectif.
- Énergie : L'espace communautaire pourra être construit en tenant compte d'une bonne performance énergétique lors de la construction, soit par l'emploi de matériaux recyclables, soit par la fabrication et la destruction en fin de vie, présentant une productivité d'énergie grise limitée. Les matériaux pourront être choisis selon leur grande performance énergétique. Les procédés permettant de disposer d'une énergie renouvelable seront mis en œuvre (capteurs solaires, chauffe-eau solaire ...), mais aussi en tenant compte des facteurs climatiques (vents dominants, apports solaires passifs ...)
- Cadre de vie : Le projet, dans sa valorisation complète, contribuera à améliorer le cadre de vie.
- Mobilité et sécurité publique : Pas d'impact particulier.

5. LE PROJET DANS LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

ECONOMIQUE	SOCIAL	ENVIRONNEMENT
	Qualité d'accueil	
	Convivialité	
	Centralité	

E. ESTIMATION DU COUT GLOBAL

Cf. tableau récapitulatif